

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

1. Dispositif d'assainissement non collectif défectueux – aides financières aux particuliers – délégation du rôle de mandataire à la communauté de communes du pays de Fayence

A l'unanimité des voix, le Conseil municipal :

- confie à la communauté de communes le soin d'assurer le rôle d'intermédiaire en tant que mandataire des particuliers auprès de l'Agence de l'eau, et tout autre organisme, en vue de l'obtention des aides financières attribuées en faveur de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif défectueux présentant des risques sanitaires.
- charge la communauté de communes d'accomplir toutes les opérations techniques ainsi que les actes administratifs et financiers nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de subvention des particuliers.

2. Adoption du régime indemnitaire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal adopte le régime indemnitaire et autorise le maire à adopter par arrêté individuel les mesures d'application.

3. Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la convention annexée à la présente délibération, et précisant notamment que la commune confie à la DDE l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme suivants :

- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- certificats d'urbanisme b)

4. création d'emploi

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal crée l'emploi d'animateur territorial à temps complet, dans le cadre du service public d'animation pour les jeunes.

5. création d'emploi

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal crée l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet, au sein des services techniques.

6. Allocation en non valeur des titres, cotes ou produits irrécouvrables. Budget du service de l'eau

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'allocation en non valeur des titres, cotes ou produits suivants :

2003 : 691,29 €
2004 : 627,41 €
2005 : 2468,26 €
2006 : 223,88 €

7. Allocation en non valeur des titres, cotes ou produits irrécouvrables. Budget de la commune

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'allocation en non valeur des titres, cotes ou produits suivants :

1997 : 458,15 €
2003 : 270 €
2004 : 1561,50 €
2005 : 33 €
2006 : 219,80 €
2007 : 0,01 €

8. Rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2006

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal formule un avis favorable et adopte le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix de l'eau.

9. Demande de subvention – conseil régional – Acquisition foncière en vue de la réalisation d'équipements publics

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal de s'engager à réaliser sur ces parcelles l'équipement public suivant : station d'épuration ; d'acquérir la parcelle cadastré section G n° 1447 pour un montant de 18 000€ ; de solliciter l'aide financière du conseil régional pour 60 832 € ; d'approuver l'acte d'engagement.

10 Nomination des voies publiques

A l'unanimité des voies, le conseil municipal approuve les dénominations de voies suivantes :

Bd du belvédère
Chemin des sureaux
Chemin de Villefranche
Chemin des messugues
Traverse de la Matade
Chemin de l'Aubeguiier
Chemin du clos de Roland
Chemin de clauveaux
Traverse des mûriers
Chemin de l'affama

11 Enquête publique préalable à ouverture, classement et fixation largeur chemin quartier les Clauveaux

A l'unanimité des voies, le conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à ouverture, classement et fixation largeur d'une partie du chemin quartier les clauveaux et autorise le maire a designer le commissaire enquêteur.

12 Enquête publique préalable à ouverture, classement et fixation largeur chemin quartier le Plan oriental

A l'unanimité des voies, le conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à ouverture, classement et fixation largeur d'une partie du chemin quartier le plan oriental et ce en vue de permettre l'accès à la future station d'épuration et autorise le maire a designer le commissaire enquêteur.

13. acquisition de parcelles chemin communal quartier le collet du bouis

A la majorité des voix, moins 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'approuver des cessions à titre gracieux et une servitude de passage et autorise le maire à signer les actes à intervenir dans le cadre de la création d'un chemin communal situé quartier le collet du bouis.

14. attribution des subventions CEL 2007

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions CEL selon les modalités suivantes :

MPT section théâtre :1500€
MPT section danse : 1000€
MPT section arts plastiques :500 €

MPT Point cyb : 1000€
Mairie CLSH : 3500€
Mairie activités périscolaires : 2000€
Club tennis :2000€
Club aviron :500€
Club judo :500€
Club yoseikan :500€

15. Création d'emplois

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide, suite à l'avancement de grade, de créer les emplois suivants :

Service police :

Adjoint technique principal 2eme classe
Brigadier

Service technique :

Adjoint technique principal 2eme classe

ST/MPT :

Adjoint technique principal 1ere classe

16. Détermination des taux de promotion pour avancement de grade

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade, pour les emplois de la collectivité.

17. réserve parlementaire 2008 – aménagement d'un foyer des jeunes

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver l'opération d'aménagement d'un foyer des jeunes et autorise le maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la réserve parlementaire 2008 pour 15 000 €.

18. tarif droits de place marché hebdomadaire

A la majorité des voix, moins une 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de fixer les droits de place du marché à 0.30 €/m2.

19. indemnisation par l'assurance groupama suite sinistre inondation du 25/09/06

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver le montant de l'indemnité déterminée par expertise pour la somme de 30 578.27 €.

20. report des factures eau et assainissement de faible montant

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver le report sur la période de facturation suivante les factures dont le montant est inférieure à 30 €.

21. restauration du pont vieux de Tournon

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver l'opération susvisée et confie au SIVU de la haute siagne la maîtrise d'ouvrage.

22. décision modificative n°2

A la majorité des voix, moins 3 abstentions, le Conseil Municipal décide d'adopter la DM n°2 suivante :

	DEPENSE	RECETTE
001 SOLDE D'EXERCICE		243,98
002 EXERCICE ANTER. FONCT		300,40
020 DEP IMPREVUES INV	243,98	
022 DEP IMPREVUES FONCT	300.40	